

Règlement du 29^{ème} Championnat de France des races avicoles et cuniculicoles normandes
Collectif pour la Sauvegarde des Races Avi-cunicoles Normandes.
Trentième anniversaire du CSRAN
Sous le haut patronage de la Société Centrale d'Aviculture de France,
de la Fédération Française des volailles
et de la Fédération Française de cuniculiculture
Gournay en Bray - Halle du marché aux volailles – 7 et 8 décembre 2019



- Le vingt neuvième championnat de France des races avicoles et cuniculicoles normandes et le trentième anniversaire du CSRAN aura lieu à Gournay en Bray (Seine-Maritime) durant le week-end des 7 et 8 décembre 2019 dans l'enceinte rénovée de la halle du marché aux volailles.

- Ce championnat est ouvert à tous les éleveurs des races avicoles et cuniculicoles normandes. Les animaux devront être nés en 2017, 2018, 2019 bagués ou tatoués et vaccinés (Le certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle pour les volailles et palmipèdes est à transmettre obligatoirement au comité organisateur **dès l'inscription des animaux** et selon la directive de la DSV en vigueur – Les lapins porteront dans l'oreille droite leur numéro de cage en évitant de masquer le tatouage). Il est souhaitable qu'une carte d'origine (ou sa copie) soit présentée lors de l'enlogement des lapins (en cas de difficulté, contacter Mr Michel Luquet au 02 35 13 62 41 ou au 06 14 67 13 86).

- Les sujets subiront à l'arrivée une visite sanitaire, ils seront tous pesés. Il est souhaité, afin de préserver ses animaux et de respecter ceux des autres éleveurs, de n'exposer que des sujets en parfaite santé.

- Les éleveurs ne présenteront que des **unités** en toutes catégories : palmipèdes, volailles, lapins.

- Droits d'inscription : sont considérés comme membres du **CSRAN** les adhérents ayant acquitté leur cotisation 2019.

Unité : toutes catégories : 2,00 € (Membre du CSRAN)
4,00 € (non membre)

Catalogue : 5,00 €.

Cotisation Facultative pour 2019 au CSRAN (ouvrant droit au tarif membre) : 20 € ou 25 € (20 € pour recevoir la revue par internet, 25 € pour recevoir la revue papier)

- Les fiches d'inscription seront à retourner à Monsieur Lomenède Bruno, 156 Route du Four à pain, 76 750 Bosc-Roger sur Buchy, pour le **22 novembre 2019 dernier délai**.

- Les exposants désirant vendre leurs animaux, le mentionneront sur la feuille d'inscription, le prix de vente sera majoré de 20 % à la charge de l'acheteur et au profit du CSRAN. Tout retrait de la vente par l'éleveur entraînera le paiement de l'animal racheté, les 20 % de majoration resteront au bénéfice du CSRAN.

- Durant l'exposition, le comité organisateur, assurera la surveillance, la nourriture, les soins aux animaux, mais il ne sera tenu responsable de : vols, mortalité, accidents, maladies ou échanges.

- Seuls les juges décerneront les titres de Champion et Vice-Champion de France.

-En volailles et palmipèdes, l'attribution d'un titre de Champion de France ne se fera qu'à la condition d'obtenir un 97, 96 voire un 95, les titres de Vice-Champion qu'à la condition **minimum** d'un 94, (Dans les catégories dont le nombre d'éleveurs ou d'animaux serait insuffisant, un titre de meilleur sujet sera décerné par le jury si la qualité du sujet équivaut au **minimum** à la note 94).

Pour les lapins, l'attribution d'un titre de champion mâle, d'un titre de champion femelle se fera à la condition d'obtenir la note 97, voire 96 **minimum**, les titres de vice-champion mâle et de vice-champion femelle avec la note 96, voire 95 **minimum**. Les catégories sont les suivantes : Blanc de Hotot, Normand, Grand Russe.

- Ces titres ne seront décernés **que si sont inscrits au moins trois exposants par race et pour un minimum de sujets présentés selon l'échelle ci-dessous. En ce qui concerne les oies normandes et oies normandes huppées, chaque éleveur souhaitant participer au Championnat de France devra présenter au moins une femelle sur la variété dans laquelle il concoure.** Afin d'éviter toute confusion nous invitons tous les exposants à bien relire les conditions d'attribution des titres. Le comité organisateur ne décrètera de titre de champion ou vice-champion que si les conditions du cahier des charges de ce championnat sont respectées :

- **Crèvecoeur noir, Gournay grande race, Rouen Clair, Duclair noir, Lapin normand, Blanc de Hotot** > 20 sujets

- **Le Merlerault, Pavilly, Gournay naine**, > 15 sujets

- **Caumont, Crèvecoeur bleu, Crèvecoeur blanc, Crèvecoeur coucou, Cotentine, Grand Russe, autres races avicoles normandes naines** > 10 sujets

- **Rouen Foncé, Oie Normande, Bavent, Duclair bleu** > 10 sujets

- Chaque Champion et Vice-Champion de France sera récompensé par une plaque, prise en charge par le CSRAN.

- Le club décernera en plus, un Grand prix d'élevage sur les 6 meilleurs sujets d'un éleveur : 1 grand prix d'élevage palmipèdes, 1 grand prix d'élevage volailles, 1 grand prix d'élevage lapins. Le barème sera calculé sur la base des notes obtenues par exemple la note 96 comptera pour 96 points, la note 95,5 pour 95,5 points, la note 95 pour 95 points etc. En cas d'égalité entre plusieurs éleveurs c'est le nombre de volailles d'une même variété qui prédominera. Exemple 576 (6 notes 96) points. 6 X 96 en Rouen clair seront considérés comme supérieurs à 6 X 96 avec 2 X 96 Duclair, 2 X 96 Rouen Clairs, 2 X 96 Oies Normandes.

- Chaque adhérent du CSRAN ayant exposé à Gournay en Bray recevra une petite récompense souvenir offerte par le CSRAN.

- Le CSRAN remboursera les frais de transport des groupages **d'au moins 25 animaux de races normandes** (6 centimes d'€uro du kilomètre aller/retour sur la base du kilométrage calculé sur le site internet via Michelin).

- Internet rend plus rapide la communication, tous les exposants possesseurs d'une adresse mail peuvent **dès maintenant** faire parvenir leur intention d'exposer et le nombre approximatif d'animaux à l'adresse suivante : brunolo2@wanadoo.fr

Cette adresse mail sera utile pour confirmer la réception de la fiche d'inscription, la numérotation des cages ainsi que le palmarès. De plus, l'organisation du championnat, nous oblige à prévoir à l'avance, nous vous remercions donc de nous faire parvenir dès réception de cette fiche d'inscription une estimation du nombre d'animaux que vous exposerez. Bien entendu, ce sera votre fiche d'inscription qui fera foi en dernière analyse, mais le comité organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions si la quantité d'accueil maximale est atteinte.

- **Charte de civisme et de courtoisie.** Comme il est de tradition au CSRAN, la courtoisie, la bonne humeur, le respect et l'amitié seront de mise. Afin de graver ce comportement civique "dans le marbre", la signature de la fiche d'inscription s'accompagnera de celle de cette charte de bonne conduite. Tout éleveur, membre du club ou non, qui, par son comportement dérogerait aux conditions de cette charte se verrait sanctionné par une exclusion de l'exposition sans dédommagement de ses frais d'inscription.

Collectif pour la sauvegarde des races avicoles et cuniculicoles normandes

*Championnat de France des races avicoles et cuniculicoles normandes
Gournay en Bray – 7 et 8 décembre 2019*

Déclaration d'inscription

Cette déclaration doit être remplie très soigneusement et envoyée à :

Monsieur Lomenède Bruno - Le Buquet - 76 750 Bosc-Roger sur Buchy
Clôture définitive des inscriptions le 22 novembre 2019

Nom de l'exposant : Prénom :

Demeurant : N° Rue :

commune :

Code postal : Téléphone : e-mail :

Pour les groupages : Lieu de départ :

Décompte des droits d'inscription

Volailles (poules et palmipèdes) Lapins :

..... Unités (2,0 € – Adhérent 2019) X 2,00 Euro =

..... Unités (4,00 € – Non Adhérent) X 4,00 Euros =

Catalogue (obligatoire) = 5 Euros

Don en faveur de l'exposition (facultatif)

Adhésion 2019 (20 ou 25 Euros [ouvrant droit au tarif adhérent])

(20 € pour recevoir la revue par internet, 25 € pour recevoir la revue papier)

Total :

L'exposant soussigné s'engage à respecter le règlement de ce championnat ainsi que la charte de civisme et de courtoisie mentionnée en fin de règlement.

Fait à : Le :

